PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,
tenue le 25 janvier 2022 à 16 h, via la plateforme Zoom.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François
Bergeron Geneviève
Bilodeau Cynthia
Bouthillier Myriam
Brossoit Kathleen
Brunet Émilie
Chevrier Geneviève
Corriveau Marie-Ève
Ferland Alexandre
Gabriele Karine
Gariépy Isabelle
Gaudreau Mélanie
Gravel Marie-Ève
Labonté Cathie
Lamoureux Mélanie
Lapointe Amélie
Lapointe Katia
Lavoie Nadine
Leduc Marie-Claude
Lefebvre Véronique
Lévesque Karine
Malouin Claudine
Martin Frédérique
Ménard Julie
Mercier Jocelyne
Nolin Marie-Claude
Rose Marie-Josée
Thivierge Vincent

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2021 ET SUIVIS 1
3. RÉSULTATS DU BILAN DE LA NÉGOCIATION 2020 2
4. QUALITÉ DE L'AIR 3
5. CAPSULE SYNDICALE SUR LA PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE 3
6. DÉCRET MINISTÉRIEL ET PLAN DE CONTINGENCE DU CSSTL 3
7. SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS 4
8. COMITÉ DE LA CONDITION DES FEMMES – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 4
9. FORMATION SUR LES EHDAA 5
10. CHANGEMENT AU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DES PERSONNES DÉLÉGUÉES 5
11. FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ – TIRAGES 5
12. QUESTIONS DIVERSES 5
13. VARIA 6

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Claudine Malouin,
Appuyé par Marie-Claude Nolin :

A2122-CD-DEC-26 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point varia :
a) Politique de remboursement des dépenses

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2021 ET SUIVIS

Proposé par Cynthia Bilodeau,
Appuyé par Karine Gabriele :

A2122-CD-DEC-27 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 9 décembre 2021 tel que présenté.

Suivis :

2.1 Abonnement à L'Aut'Journal

À la suite de la décision de l'assemblée des personnes déléguées du 9 décembre 2021 de référer la décision au comité exécutif, celui-ci a pris la décision de s'abonner à *L'Aut Journal* en version électronique et transmettra le lien aux personnes déléguées pour transfert aux membres. Pour les écoles qui désireraient une version papier, celle-ci sera envoyée dans leurs écoles à chaque édition.

La secrétaire a transmis un courriel le 19 janvier à toutes les personnes déléguées leur demandant de confirmer si elles désiraient une version papier du journal pour leur école ou non. À ce jour, il manque quelques réponses. Le syndicat demande aux personnes déléguées de répondre rapidement au courriel de lundi afin que nous puissions nous réabonner dans les plus brefs délais.

2.2 Formation RREGOP 101

La vice-présidente à la trésorerie revient sur la formation de base RREGOP 101 du 17 janvier 2022 qui a été un franc succès. Plus d'une quarantaine de membres ont participé à cette formation.

Une personne déléguée mentionne les difficultés d'inscription à *Planifio*. La vice-présidente au secrétariat assurera un suivi cette semaine et invite les membres à communiquer avec elle s'ils vivent des difficultés avec la plateforme.

3. RÉSULTATS DU BILAN DE LA NÉGOCIATION 2020

À l'aide du document A2122-CD-17, la présidente présente les résultats de la consultation faite auprès des membres en janvier 2022. Cette consultation portait sur le bilan de la négociation. Certains éléments de réponse sont différents, surtout quant à la ligne du temps et la cohésion à la CSQ. Néanmoins, la plupart des résultats s'apparentent à ceux du Conseil Général des Négociations de la CSQ. Des membres de l'exécutif mentionnent que certains libellés de la consultation nécessitaient une compréhension accrue des termes syndicaux. Lors d'une prochaine consultation à ce sujet, le comité exécutif en tiendra compte et consultera le palier des personnes déléguées.

Le comité exécutif recommande aux personnes déléguées de présenter le document A2122-CD-17 aux membres de leur établissement.

Proposé par Cathie Labonté,
Appuyé par Julie Ménard :

A2122-CD-DEC-28 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées présentent les résultats du bilan de la négociation 2020 à l'aide du document A2122-CD-17.

Le syndicat recevra les ententes nationales 2020-2023 en version papier d'ici quelques jours. Chaque personne déléguée en recevra une dans son école. Si la personne déléguée change, la copie papier de l'entente nationale devra être remise à la nouvelle personne déléguée de l'école.

4. QUALITÉ DE L'AIR

La présidente revient sur le courriel envoyé lundi matin ayant pour titre « Lecteurs de CO_2 » incluant une correspondance de la sous-ministre adjointe à la gouvernance des infrastructures du ministère de l'Éducation, madame Caroline Imbeau. À la suite de cette correspondance, on comprend que le ministre de l'Éducation veut limiter les dégâts. Il a nouvellement annoncé qu'il faut laisser le temps aux lecteurs nouvellement installés pour se calibrer, environ huit (8) jours, afin que les centres puissent utiliser la moyenne quotidienne de particules par million pour diagnostiquer si la concentration est trop élevée ou adéquate dans chaque local. Cette information n'avait jamais été mentionnée à l'automne dernier.

Le syndicat comprend les frustrations des membres et leur demande de communiquer avec lui s'ils vivent des problématiques dans leur milieu au sujet des lecteurs CO_2.

Le syndicat demandera au prochain CRT les résultats des lecteurs CO_2.

De plus, il rappelle que le minimum requis de température ambiante pour un travail assis (dans les classes par exemple) est de 20 °C et pour un travail un peu plus actif (dans le gymnase), la température minimale requise est de 17 °C.
Si des membres constatent que la température ambiante minimale n'est pas respectée, ils sont invités à écrire à leur direction d'école leur demandant de régler la situation le plus rapidement possible et d'ajouter le syndicat en copie conforme.

Un suivi sera fait auprès de la FSE quant au libellé « locaux d'apprentissage dans les Consignes gouvernementales » puisque les enseignants se font dire que les locaux des enseignants-orthopédagogues et les gymnases d'école ne sont pas assujettis à obtenir des lecteurs de CO_2.

5. CAPSULE SYNDICALE SUR LA PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

La vice-présidente à la trésorerie invite les personnes déléguées et les membres qui le souhaitent à devenir présidente d'assemblée. Guylaine Marchildon, la présidente d'assemblée actuelle, prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire. Claudine Malouin sera formée. Le syndicat souhaite former deux à trois présidences d'assemblée de plus, ce qui permettrait aux présidences d'assemblée de se relayer et de se consulter au besoin lors des assemblées.
Une capsule formative d'une trentaine de minutes concernant la présidence d'assemblée délibérante se trouve à cette adresse : https://formationsyndicale.lacsq.org/assemblee-deliberante/. Les membres sont invités à la visionner.

6. DÉCRET MINISTÉRIEL ET PLAN DE CONTINGENCE DU CSSTL

La présidente résume les points des derniers décrets ministériels, du plan de contingence du CSSTL et de la réponse du syndicat à la consultation du CSSTL sur ce dernier, à l'aide du document A2122-CD-18. Elle mentionne l'importance de compiler les moments où les services aux élèves (ex. : orthopédagogie) seront suspendus. L'arrêté ministériel ne donne pas carte blanche à l'employeur pour déroger de la LIP. Ainsi, les règles de classement (article 96.15, LIP), les plans d'intervention (article 96.14, LIP) et les services aux élèves HDAA (articles 1, 234 et 235, LIP) s'appliquent toujours.

Si un membre croit qu'il a attrapé la COVID au travail, il est important de remplir un rapport d'évènement, de remplir la réclamation du travailleur sur le site de la CNESST et de déposer votre formulaire rempli en joignant une preuve de test positif PCR à la CNESST ou d'aller voir votre médecin afin qu'il vous donne les documents de la CNESST. Le formulaire de la CNESST devra être acheminé à Amélie Bernard au CSSTL.

Le syndicat répond à plusieurs questions sur les seuils minimaux, le suivi à faire ou non avec les élèves à la maison en isolement dû à la COVID, la rémunération en découlant, les directives des directions d'école, la différence entre les tests rapides, les tests de détection rapide d'antigènes et le test PCR.

Les réponses à la consultation du plan de contingence du CSSTL sont également présentées. Pour aider les membres face à la surcharge qu'entrainent les nombreuses absences, le syndicat fera sa part pour limiter les libérations syndicales et révisera ses positions selon la conjoncture.

7. SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Le comité exécutif invite les personnes déléguées à acheter des cartes-cadeaux d'une valeur de vingt dollars (20,00 $) chez un ou des commerçants locaux pour souligner la Semaine des enseignantes et des enseignants dans leur école. Celle-ci se tiendra du 6 février au 12 février 2022. La distribution des cartes-cadeaux dans les écoles se fera comme suit : une (1) carte-cadeau pour les petites écoles, deux (2) cartes-cadeaux pour les moyennes écoles et trois (3) cartes-cadeaux pour les grandes écoles. Cependant, si la personne déléguée souhaite utiliser la somme différemment, elle pourra le faire. Il sera important de faire les réclamations à l'aide du formulaire de rapport de dépenses 2022 en y incluant la ou les factures à l'appui. En suivi, une liste des écoles incluant le montant à dépenser par milieu sera envoyée aux personnes déléguées.

Il est demandé aux personnes déléguées de transmettre à claudine@servaudreuil.net le ou les noms des personnes gagnantes des cartes-cadeaux ou la formule choisie pour leur milieu en temps et lieu.

8. COMITÉ DE LA CONDITION DES FEMMES – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

La vice-présidente au secrétariat informe les personnes déléguées des détails de la soirée-conférence soulignant la *Journée internationale des droits des femmes*. Cette année, Julie Pinel, conseillère à la condition des femmes à la CSQ, sera la conférencière. La thématique est la suivante : historique sur les luttes féministes, réflexion sur les batailles gagnées et constats des gains mis en place aujourd'hui. Cette conférence en mode virtuel aura lieu le 9 mars et débutera à 19 h. Des prix de présence seront tirés parmi les membres présents à l'activité. Le SPSTL participera aussi. Nous sommes dans l'attente d'une réponse du SPPENOM. Les inscriptions sont obligatoires à l'adresse suivante : https://bit.ly/3rBngal et le lien pour participer à la rencontre sera acheminé le jour même de la conférence.
La date limite pour s'inscrire est le jour même de l'activité.

Les quarante (40) premiers membres qui s'inscriront à la soirée-conférence recevront un courriel leur demandant s'ils souhaitent recevoir l'épinglette du Collectif 8 mars ainsi que l'autocollant. Si, après la soirée-conférence, ils restent des objets promotionnels, ils seront offerts aux personnes déléguées présentes à la déléguée de mars.

Le comité de la condition des femmes invite les personnes déléguées à transmettre toutes les informations de cette activité aux membres de leur établissement.

Les informations de cette soirée-conférence seront aussi publiées sur la page Facebook et sur le site Internet du syndicat dans les prochains jours.

9. FORMATION SUR LES EHDAA

La formation sur l'identification des élèves HDAA aura lieu le 7 février prochain en mode virtuel. Les détails ont déjà été transmis par courriel et l'affiche promotionnelle a été envoyée par courrier interne avant les Fêtes. Les sujets abordés seront les suivants : Le comité EHDAA de l'école, les droits et devoirs des enseignants, les obligations du centre de services scolaire des Trois-Lacs, les diverses séquences d'identification des élèves HDAA et les recours. Il est toujours temps de s'inscrire en écrivant à inscription@servaudreuil.net.

Les détails et l'affiche promotionnelle seront acheminés à nouveau par courriel et une publication sur la page Facebook et sur le site Internet sera publiée dans la semaine.

10. CHANGEMENT AU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

L'assemblée des personnes déléguées du 21 février 2022 est annulée et celle du 28 mars 2022 est devancée au 21 mars 2022. Une version révisée des calendriers a été envoyée par courriel.

11. FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ – TIRAGES

La vice-présidente à la trésorerie rappelle qu'elle est présente tous les mardis de 9 h à 13 h via la plateforme Zoom pour répondre aux questions en lien avec les Fonds de solidarité FTQ. Elle peut également répondre à toutes autres questions d'ordre syndicales.

Elle procède au tirage des prix de présence pour les mois de novembre, décembre et janvier. Le nom des personnes gagnantes sont les suivants :

Novembre 2021 : Chantale Lauzon
Décembre 2021 : Julie Bourgon
Janvier 2022 : Chantale Lauzon

12. QUESTIONS DIVERSES

Notre interprétation de l'utilisation de la « Banque COVID » est en lien avec la clause de l'entente nationale 5-14.04 c) sur l'isolement obligatoire en lien avec une personne vivant sous le même toit.

À la suite des conférences de presse en lien avec la COVID ou l'éducation, les membres sont invités à communiquer avec le syndicat s'ils ont des questions. Si le syndicat n'est pas en mesure de leur répondre immédiatement et qu'un suivi avec la FSE est nécessaire, le syndicat le fera.

Le syndicat rappelle qu'il n'encourage nullement l'enseignement comodal. De la jurisprudence existe à l'effet que l'enseignement comodal est une charge de travail trop lourde et dépasse les limites de la fonction générale. Si une direction d'école venait à l'exiger ou insistait, les membres sont invités à communiquer avec le syndicat.

Tests rapides pour les enseignants : un suivi sera fait à ce sujet.

Ouverture de classe : à l'ouverture d'une nouvelle classe, un budget est octroyé. Communiquer avec sa direction d'école pour connaitre les modalités et les montants possibles à dépenser.

Rémunération et élèves en isolement : La présidente rappelle l'importance de faire attention à ce qui est écrit sur les réseaux sociaux. Parfois, des CSS prennent des décisions propres à leur centre. La rémunération pour le suivi d'élèves était possible dans certaines écoles du CSSTL pour le suivi du tutorat. Toutefois, rien n'est convenu avec le CSSTL pour le suivi des élèves en isolement à raison de 15 $/élève pour les enseignants.

Quarantaine et élèves de retour de voyage : il est important de consulter le document CONSIGNES APPLICABLES EN MILIEU SCOLAIRE EN CONTEXTE DE PANDÉMIE (COVID-19) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'INTENTION DU RÉSEAU SCOLAIRE à la section *Élèves internationaux ou revenant de l'étranger* pour connaitre les règles sanitaires

Masques N95 : l'INSPQ ne recommande toujours pas au personnel enseignant le port de masque N95, sauf pour les cas du personnel scolaire où des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) qui fréquentent une classe offrant des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation (SRSS). Des personnes déléguées mentionnent l'importance de se sentir protégées adéquatement : les enseignants du préscolaire, les enseignants des classes TSA et déficience moyenne désirent avoir des masques N95 et demande au syndicat de faire des représentations.

13. VARIA

a) **Politique de remboursement des dépenses** : la politique a été mise à jour. Dorénavant, il faudra utiliser le formulaire 2022 pour les réclamations. Il est important de transmettre le formulaire de rapport de dépenses à Claudine Berger. La capsule sur Prezi a été mise à jour.

Levée de l'assemblée à 18 h 33

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat